

# COMPTABILITÉ FINANCIÈRE 1

## SOLUTIONS

### Extraits de l'édition 2018

L'édition 2018 du livre de solutions n'est plus disponible à la vente. Il a été remplacé par l'édition 2020, qui tient compte des modifications suivantes :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la rente AVS maximale pour une durée complète de cotisation a été augmentée de 20 francs pour atteindre 2370 francs.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux de cotisation AVS/AI/APG des employeurs et des salariés est passé de 10,25 % à 10,55 % (5,125 % à 5,275 % chacun). La cotisation AVS/AI/APG minimale des travailleurs indépendants est passée de 5,196 % à 5,344 % et leur cotisation AVS/AI/APG maximale de 9,65 % à 9,95 %.

Il y a très peu de différences entre l'édition 2018 et l'édition 2020. Les pages du livre de solutions qui ont subi des modifications sont les pages suivantes : 34, 41, 59, 62, 68, 76-83, 127, 147, 170.

<b>64</b>	<b>Charges d'énergie et d'élimination</b>		
	Charges d'énergie	9	
	Charges d'élimination	3	12
<b>65</b>	<b>Charges d'administration et d'informatique</b>		
	Matériel de bureau, photocopies	11	
	Téléphone, Internet, frais de port	19	
	Cotisations à l'association	2	
	Frais de l'organe de révision	4	
	Leasing du hardware	7	43
<b>66</b>	<b>Charges de publicité</b>		
	Annonces	5	
	Imprimés, échantillons	(8 + 4)	12
	Décoration	7	
	Sponsoring	2	26
<b>67</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>		
	Autres charges d'exploitation		18 - 260
	Résultat d'exploitation (EBITDA)		169
<b>69</b>	<b>Amortissements</b>		
	Amortissements sur immob. corporelles mobiles	(25 + 30)	55
	Amortissements sur immobilisations d'exploitation		10 - 65
	Résultat d'exploitation (EBIT)		104
<b>68</b>	<b>Résultat financier</b>		
	- Charges d'intérêt (intérêts pour crédits bancaires, prêts)		3
	- Charges de titres		10
	Produits des placements financiers à court terme		6
	Produits des titres		4 - 3
	Résultat d'exploitation avant impôts		101
<b>75</b>	<b>Résultat d'immeubles d'exploitation ou à usage mixte</b>		
	Valeur locative des locaux commerciaux	75	
	Produits de locations à des tiers	30	
	- Charges des intérêts hypothécaires	40	
	- Autres charges d'immeubles	25	40
<b>80</b>	<b>Résultat hors exploitation</b>		
	Gain rés. de la vente d'une partie d'immeuble hors exploit.		9
<b>85</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>		
	- Amortissement exceptionnel d'une valeur incorporelle		12
	Gain rés. de la vente d'une partie d'immeuble hors exploit.		5 + 24
	Bénéfice avant impôts (EBT)		125
<b>89</b>	<b>Impôts directs</b>		
	Impôt sur le bénéfice et le capital (en tout)		- 37
	Bénéfice de l'exercice		88

## 21.6 Ecritures et libellés

N°	Ecriture		Libellé
1	CV Créances L&P	Bilan de clôture	Clôture de CV sur créances résultant de L&P
2	Créances L&P	Bilan d'ouverture	Ouverture Créances L&P
3	Pertes sur créances	Créances résultant de L&P	Amortissement définitif d'une créance
4	CV Créances L&P	Pertes sur créances ou Modification de CV Créances L&P	Diminution de CV sur créances résultant de L&P
5	Caisse	Pertes sur créances	Entrée au comptant d'une créance amortie durant l'année en cours
6	Caisse	Produit hors période	Entrée au comptant d'une créance amortie dans les années passées
7	Pertes sur créances ou Modification de CV Créances L&P	CV Créances L&P	Augmentation de CV Créances L&P
8	Compte de résultat	Pertes sur créances	Clôture Pertes sur créances (solde débiteur [= excédent débiteur])
9	Bilan de clôture	Créances L&P	Clôture de Créances L&P
10	Créances L&P	Vente de marchandises	Vente à crédit

## 21.7 Ajustement de la correction de valeur sur créances L&P

An	Etat Créances L&P en fin d'année	CV des créances L&P en % du montant des créances L&P	Solde CV des créances L&P en fin d'année	Ecriture		Montant
20_2	70 000.-	5	3 500.-	Pertes sur créances <sup>①</sup>	CV des créances L&P	3 500.-
20_3	60 000.-	6	3 600.-	Pertes sur créances <sup>①</sup>	CV des créances L&P	100.-
20_4	64 000.-	5	3 200.-	CV des créances L&P	Pertes sur créances <sup>①</sup>	400.-

① Ou Modification de CV Créances L&P.

### 23.7 Taux de la dette fiscale nette 2,0%

A	1	Achat marchandises	/ Dettes L&P	215 400.–
	2	Créances L&P	/ Vente de marchandises	269 250.–
	3	Caisse	/ Vente de marchandises	53 850.–
B	1	Impôt sur le chiffre d'affaires	(19 250.– <sup>①</sup> + 3 850.– <sup>②</sup> )	23 100.–
		Impôt préalable		-15 400.–
		TVA due		<u>7 700.–</u>
2	TVA due	(2,0 % de 323 100.– <sup>③</sup> )	<u>6 462.–</u>	
C	1	Vente de marchandises	/ Décompte TVA <sup>④</sup>	6 462.–
	2	Décompte TVA <sup>①</sup>	/ Postfinance	6 462.–

### 23.8 Taux de la dette fiscale nette 3,5%

A	1	Impôt sur le chiffre d'affaires	(26 950.– + 7 315.–)	34 265.–
		Impôt préalable	(12 705.– + 4 620.–)	17 325.–
		TVA due		<u>16 940.–</u>
2		3,5 % de 376 950.–		13 193.25
		3,5 % de 102 315.–		<u>3 581.05</u>
		TVA due		<u>16 774.30</u>

B Méthode des taux de la dette fiscale nette (malgré la petite différence négative de CHF 165.70)

Motifs :

- Le contribuable a une charge administrative moindre.
- Le décompte est sensiblement plus simple, car :
  - le calcul de l'impôt préalable tombe ;
  - le chiffre d'affaires de vente ne doit plus être subdivisé en chiffre d'affaires net et impôt sur le chiffre d'affaires.
- Le décompte TVA n'est établi que deux fois par an.

C	Vente de marchandises	/ Décompte TVA <sup>④</sup>	13 193.25
	Produits des réparations	/ Décompte TVA <sup>④</sup>	3 581.05

① Impôt sur le chiffre d'affaires sur les ventes à crédit.

② Impôt sur le chiffre d'affaires sur les ventes au comptant.

③ Total des ventes à crédit et au comptant ; les deux incluent l'impôt sur le chiffre d'affaires.

④ Correspond à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

## 23.12 Comptes de marchandises avec inventaire permanent et autres opérations; comptabilisation au net/contre-prestations convenues

1	a	Stock marchandises	/ Dettes L&P	15 000.–
		Impôt préalable (Ch. mat., mar. et PS)	/ Dettes L&P	1 155.–
	b	Dettes L&P	/ Stock marchandises	1 200.–
2		Dettes L&P	/ Impôt préalable (Ch. mat., mar. et PS)	92.40
	c	Dettes L&P	/ Banque	14 565.35 <sup>①</sup>
		Dettes L&P	/ Stock marchandises	276.–
3		Dettes L&P	/ Impôt préalable (Ch. mat., mar. et PS)	21.25
	a	Créances L&P	/ Produits du commerce	35 000.–
		Créances L&P	/ Impôt sur le chiffre d'affaires	2 695.–
4		Charges de marchandises	/ Stock marchandises	25 104.–
	b	Produits du commerce	/ Créances L&P	2 000.–
		Impôt sur le chiffre d'affaires	/ Créances L&P	154.–
5		Stock marchandises	/ Charges de marchandises	1 435.–
	c	Produits du commerce	/ Créances L&P	3 000.–
		Impôt sur le chiffre d'affaires	/ Créances L&P	231.–
6	d	Banque	/ Créances L&P	31 663.80 <sup>②</sup>
		Produits du commerce	/ Créances L&P	600.–
		Impôt sur le chiffre d'affaires	/ Créances L&P	46.20
7	a	Créances L&P	/ Autres dettes à c. t.	120.–
		Autres dettes à c. t.	/ Banque	120.–
	b	Banque	/ Créances L&P	3 900.–
8		Pertes sur créances	/ Créances L&P	990.25
		Impôt sur le chiffre d'affaires	/ Pertes sur créances	76.25 <sup>③</sup>
	a	Caisse	/ Gain sur la vente d'AI	1 500.–
9		Caisse	/ Impôt sur le chiffre d'affaires	115.50
	b	Installations	/ Autres dettes à c. t.	62 000.–
		Impôt préalable (Investis. et autres ch.)	/ Autres dettes à c. t.	4 774.–
10	c	Installations	/ Stock marchandises	1 200.–
	a	Créances L&P	/ Acomptes de clients	5 000.–
		Créances L&P	/ Impôt sur le chiffre d'affaires	385.–
11		Banque	/ Créances L&P	5 385.–
	b	Créances L&P	/ Produits du commerce	10 000.–
		Créances L&P	/ Impôt sur le chiffre d'affaires	770.–
12		Acomptes de clients	/ Produits du commerce	5 000.–
		Charges de marchandises	/ Stock marchandises	9 500.–
	a	Stock marchandises ou Charges de marchandises ou Charges de fret entrant	/ Dettes L&P	8 500.–
13		Impôt préalable (Ch. mat., mar. et PS)	/ Dettes L&P	654.50
	b	Charges de fret sortant	/ Dettes L&P	5 500.–
		Impôt préalable (Ch. mat., mar. et PS)	/ Dettes L&P	423.50

<b>C</b>	1			CHF
	1	Créances L&P DKK	/ Bilan d'ouverture	5620.–
	2	Banque	/ Vente marchandises	550.–
	3	Aucune écriture		
	4	Aucune écriture		
	5	a		
		b	Banque / Vente marchandises	847.21
	6	Aucune écriture		
	7	Créances L&P DKK	/ Vente marchandises	40.–
		Bilan de clôture	/ Créances L&P DKK	600.–
	8	Créances L&P DKK	/ Bilan d'ouverture	600.–

2	Créances L&P DKK (en CHF)			
1	Si	560		
7		40		
			600	Sf
		600	600	
8	Si	600		

### 24.3 Compte en monnaie étrangère à quatre colonnes, enregistrement ordinaire et comptabilité des postes ouverts (dettes envers les fournisseurs)

<b>A</b>	1			CHF
	1	Bilan d'ouverture	/ Dettes L&P EUR	3240.–
	2	Dettes L&P EUR	/ Banque	3330.–
	3	Achat de matières premières	/ Dettes L&P EUR	8800.–
	4	Dettes L&P EUR	/ Achat de matières premières	1320.–
	5	Dettes L&P EUR	/ Achat de matières premières	149.60
		Dettes L&P EUR	/ Banque	7463.68
	6	Achat de matières premières	/ Dettes L&P EUR	4400.–
	7	Achat de matières premières <sup>①</sup>	/ Dettes L&P EUR	343.28
		Dettes L&P EUR	/ Bilan de clôture	4520.–
	8	Bilan d'ouverture	/ Dettes L&P EUR	4520.–

① Ou Différences du cours des devises (sur Achat de matières premières).

## 24.9 Clôture d'une entreprise de production

1	CRA	/ Charges d'adm. et de distribution	12 000.–
2	Charges d'immeuble	/ CRP	20 000.–
3	Frais de location	/ Immeubles	18 000.–
4	Amortissements	/ Machines, meubles, véhicules	100 000.–
	Charges d'immeuble	/ Immeubles	10 000.–
5	Produits de la vente	/ Créances L&P USD	150.– <sup>①</sup>
	Dettes L&P EUR	/ Achat de matières	600.– <sup>②</sup>
6	Achat de matières	/ Stock de matières	8 000.–
	Stock de produits finis et semi-finis	/ Variation des stocks de produits semi-finis et finis	40 000.–
7	Amortissements	/ Machines, mobilier, véhicules	24 450.– <sup>③</sup>
8	Bénéfice de l'exercice	/ Compte privé Fuchs	20 000.–
	Bénéfice de l'exercice	/ Compte privé Herger	20 000.–

①	Solde Créances L&P USD en CHF	8 975.–
	Valeur au bilan en CHF	8 825.–
	Perte sur le cours	150.–
②	Solde Dettes L&P EUR en CHF	2 740.–
	Valeur au bilan en CHF	2 140.–
	Gain sur le cours	600.–
③	Total des produits	2 123 850.–
	Total des charges	2 059 400.–
	Bénéfice de l'exercice dégagé	64 450.–
	Bénéfice de l'exercice maximal à distribuer	40 000.–
	Amortissements supplémentaires	24 450.–

## 25 Charges de personnel

### 25.1 Décompte salaire

	B. Brion		L. Lafite		M. Margaux		Sommes		
	%	Deduc.		Deduc.		Deduc.		Deduc.	
Salaire brut	-	-	6 000.-		8 000.-		14 000.-		28 000.-
AVS/AI/APG	5,125	307.50		410.-		717.50		1 435.-	
AC	1,100	66.-		88.-		135.85 <sup>①</sup>		289.85	
AC de solidar.	0,500	0.-		0.-		8.25 <sup>②</sup>		8.25	
CP	8,000	315.50 <sup>③</sup>		475.50 <sup>④</sup>		955.50 <sup>⑤</sup>		1 746.50	
ANP	1,000	60.-	749.-	80.-	1 053.50	123.50 <sup>⑥</sup>	1 940.60	263.50	3 743.10
Salaire net			5 251.-		6 946.50		12 059.40		24 256.90
Alloc. enfants			0.-		250.-		500.-		750.-
Paiement			5 251.-		7 196.50		12 559.40		25 006.90

	%	Cotisations de l'employeur	Calculs
AVS/AI/APG	5,125	4 305.-	5,125 % de (3 · 6 000.- + 3 · 8 000.- + 3 · 14 000.-)
ALFA	1,200	1 008.-	1,200 % de (3 · 6 000.- + 3 · 8 000.- + 3 · 14 000.-)
FG	3,000	258.30	3,000 % de (2 · 4 305.-)
AC	1,100	869.55	1,100 % de (3 · 6 000.- + 3 · 8 000.- + 3 · 12 350.-)
AC de solidar.	0,500	24.75	0,500 % de (14 000.- - 12 350.-) · 3
CP	10,000	6 549.40	10,000 % de (3 · 3 943.75 + 3 · 5 943.75 + 3 · 11 943.75)
AP	1,500	1 185.75	1,500 % de (3 · 6 000.- + 3 · 8 000.- + 3 · 12 350.-)
Total	-	14 200.75	

① 1,1 % de 12 350.-

② 0,5 % de 1 650.- (14 000.- - 12 350.-)

③ 8,0 % de 3 943.75 (6 000.- - 2 056.25)

④ 8,0 % de 5 943.75 (8 000.- - 2 056.25)

⑤ 8,0 % de 11 943.75 (14 000.- - 2 056.25)

⑥ 1,0 % de 12 350.-



<b>C</b>	Employé		
	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	1 435.–
	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	289.85
	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	8.25
	Charges salariales	/ Dette envers la CP	1 746.50
	Charges salariales	/ Créance envers l'AA	263.50
	Charges salariales	/ Liquidités	24 256.90
	Dette envers la caisse de compensation	/ Liquidités	750.–

#### Employeur

	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	4 305.–
	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	1 008.–
	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	258.30
	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	869.55
	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	24.75
	Charges sociales	/ Dette envers la CP	6 549.40
	Charges sociales	/ Créance envers l'AA	1 185.75

<b>D</b>	1	Salaires bruts	84 000.–
		+ Charges sociales (cotisations de l'employeur)	14 200.75
		Charges de personnel	<u>98 200.75</u>
	2	Traitements bruts	84 000.–
		- Traitements nets	72 770.70
		Cotisations des employés	<u>11 229.30</u>
		ou	
		3 • Déductions salariales = 3 • 3 743.10 =	<u>11 229.30</u>

<b>E</b>	Employé		
	Charges salariales	/ Compte de passage Personnel	28 000.–
	Compte de passage Personnel	/ Dette envers la caisse de compens.	1 435.–
	Compte de passage Personnel	/ Dette envers la caisse de compens.	289.85
	Compte de passage Personnel	/ Dette envers la caisse de compens.	8.25
	Compte de passage Personnel	/ Dette envers la CP	1 746.50
	Compte de passage Personnel	/ Créance envers l'AA	263.50
	Dette envers la caisse de compensation	/ Compte de passage Personnel	750.–
	Compte de passage Personnel	/ Liquidités	25 006.90

#### Employeur

Mêmes écritures que pour **C** (variante I)

## 25.2 Transactions de la comptabilité des salaires

<b>A</b>	1	Créance envers l'AA	/ Banque		190 000.-
	2	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.		61 500.-
		Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.		13 200.-
		Charges salariales	/ Dette envers la CP		60 000.-
		Charges salariales	/ Créance envers l'AA		12 000.-
		Charges salariales	/ Banque		1 053 300.-
		Dette envers la caisse de compens.	/ Banque		6 800.-
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.		61 800.-
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.		14 400.-
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.		1 845.- <sup>①</sup>
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.		13 200.-
		Charges sociales	/ Dette envers la CP		72 000.-
		Charges sociales	/ Créance envers l'AA		3 000.-
	3	Dette envers la caisse de compens.	/ Postfinance		396 000.-
4	Dette envers la CP	/ Banque		9 400.-	
5	Banque	/ Dette envers la CP		13 000.-	
6	Postfinance	/ Créance envers l'AA		2 300.-	
7	Banque	/ Charges salariales ou Prestations des assurances sociales		2 999.-	
<b>B</b>	1	Dette envers la caisse de compensation	/ Banque	Versement d'acompte	160 000.-
	2	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisations des employés	72 000.-
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisations de l'employeur	88 818.-
	3	Dette envers la caisse de compensation	/ Banque	Versement d'acompte	320 000.-
	4	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisations des employés	155 625.- <sup>②</sup>
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisations de l'employeur	190 163.- <sup>③</sup>
	5	Dette envers la caisse de compensation	/ Banque	Païement complémentaire	14 444.-

① FG:  $1,5\% \text{ de } (2 \cdot 61\,500.-) = 1\,845.-$

② Employé:  $6,225\% \text{ de } 2,5 \text{ mio} = 155\,625.-$

③ Employeur:  $156\,250.- + 34\,538.- = 190\,788.-$

C	1	Banque	/ Propres actions	Virement du prix d'achat	15 000.–
	2	Charges salariales	/ Propres actions	Salaire brut soumis à l'AVS	5 000.–
	3	Banque	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisation AVS /AC employé	311.25 <sup>①</sup>
	4	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisations AVS/AC employeur	311.25 <sup>①</sup>
	5	Propres actions	/ Produits financiers	Gain sur le cours	500.–
D	1	Banque	/ Propres actions	Virement du prix d'achat	15 000.–
	2	Charges salariales	/ Propres actions	Salaire net	5 000.–
	3	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisation AVS /AC employé	331.90 <sup>②</sup>
	4	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compensation	Cotisations AVS/AC employeur	331.90 <sup>②</sup>
	5	Propres actions	/ Produits financiers	Gain sur le cours	500.–

①	Salaire net	5 000.–	→	100 %
	Cotisation AVS/AC	<u>311.25</u>	←	6,225 %
②	Salaire net	5 000.–	→	93,775 %
	Cotisation AVS/AC	<u>331.90</u>	←	6,225 %

## 25.3 Décompte salaire du 1<sup>er</sup> trimestre et cas particuliers

A	1	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	5 125.-	AVS
		Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	1 100.-	AC
		Charges salariales	/ Dette envers la CP	4 710.-	CP <sup>①</sup>
		Charges salariales	/ Banque	89 065.-	
		Dette envers la caisse de compensation	/ Banque	1 600.-	Alloc. enfants
		2	Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	15 170.-
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	3 256.-	AC
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	455.10	FG <sup>②</sup>
		Charges sociales	/ Dette envers la caisse de compens.	5 920.-	ALFA
		Charges sociales	/ Dette envers la CP	17 262.50	CP <sup>③</sup>
		Charges sociales	/ Créance envers l'AA	8 880.-	AP <sup>④</sup>
	3	Dette envers la caisse de compensation	/ Banque	39 377.30	
		Dette envers la CP	/ Banque	31 072.50	

① CP: 8% de (100 000.- - 41 125.-) = 4 710.-

Mois	Taux AVS (employé + employeur)	Salaire brut	Montant soumis aux FG	Taux FG	Cotisation
Jan.-mars	10,25 %	296 000.-	30 340.-	1,5 %	455.10

CP:	Taux	Salaire brut	Déduction de coordination	Salaire assuré	Cotisation
Jan.+fév.	10 %	196 000.-	82 250.-	113 750.-	11 375.-
Mars	10 %	100 000.-	41 125.-	58 875.-	5 887.50
Jan.-mars					17 262.50

AA:	Taux	Salaire brut	Prime
Jan.-mars	3 %	296 000.-	8 880.-

**B**

N°	Charges salariales		Charges sociales		Dette envers la caisse de compensation		Dette envers la CP		Créance envers l'AA	
1	196 000		-	-	2 400	12 201	-	9 100	36 000	-
	5 125					5 125				
	1 100					1 100				
	4 710						4 710			
	89 065									
2			15 170		1 600	15 170				
			3 256			3 256				
			455.10			455.10				
			5 920			5 920				
			17 262.50				17 262.50			
			8 880							8 880
3					39 227.10					
S	296 000	296 000	50 943.60	50 943.60	0	0	31 072.50	31 072.50		27 120
	296 000	296 000	50 943.60	50 943.60	43 227.10	43 227.10	31 072.50	31 072.50	36 000	36 000

**C** 4 Dette envers la caisse de compensation / Charges salariales ou Prestations APG 1 000.–

Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	205.–	AVS
Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	44.–	AC
Charges salariales	/ Dette envers la CP	155.50	CP
Charges salariales	/ Banque	3 595.50	
5 Charges salariales	/ Privé Keller	400.–	
Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	184.50 <sup>①</sup>	AVS
Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compens.	39.60 <sup>①</sup>	AC
Charges salariales	/ Dette envers la CP	123.50 <sup>①</sup>	CP
Charges salariales	/ Banque	2 852.40 <sup>①</sup>	

① Salaire brut (Salaire en espèces)	3 200.–
+ Prestations annexes (Salaire en nature)	400.–
= Salaire brut soumis à l'AVS	3 600.–
- Déduction AVS/AI/APG 5,125 %	- 184.50
- Déduction AC 1,1 %	- 39.60
- Déduction CP 8 % (3 600.– - 2 056.25)	- 123.50
= Salaire net	3 252.40
- Salaire en nature	- 400.–
= Paiement	2 852.40 <sup>①</sup>

6	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	3 075.–	AVS
	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	660.–	AC
	Charges salariales	/ Banque	56 265.–	①
7	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	41.–	AVS
	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	8.80	AC
	Charges salariales	/ Banque	750.20	②③
	Charges salariales	/ Banque	600.–	②
8	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	102.50	AVS
	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	22.–	AC
	Charges salariales	/ Dette envers la CP	160.–	CP④
	Charges salariales	/ Banque	1 715.50	
9	Autres charges de personnel	/ Banque	400.–	
10	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	71.75	AVS
	Charges salariales	/ Dette envers la caisse de compensation	15.40	AC
	Charges salariales	/ Banque	1 312.85	③
11	Provision pour cotisations AVS	/ Banque	3 820.–	
	Provision pour cotisations AVS	/ Charges sociales	180.–	⑤
12 a	Charges salariales	/ Dette envers les assurances sociales	600.–	
	Charges salariales	/ Liquidités	5 900.–	
	Avances sur salaire⑥	/ Liquidités	3 000.–	
b	Charges salariales	/ Dette envers les assurances sociales	624.–	
	Charges salariales	/ Avances sur salaire	3 000.–	
	Charges salariales	/ Liquidités	3 266.–	
13 a	Modification Dette de vacances et d'heures supplémentaires⑦	/ Dette de vacances et d'heures supplémentaires⑧	18 000.–	
b	Dette de vacances et d'heures supplémentaires	/ Modif. Dette de vacances et d'heures supplémentaires	2 500.–	

① Salaire net = 56 265.– → 93,775 %  
Salaire brut = 60 000.– ← 100 %

② L'obligation de cotiser l'AVS commence le 1<sup>er</sup> janvier suivant le 17<sup>e</sup> anniversaire.  
L'obligation de cotiser à la CP commence :

- le 1<sup>er</sup> janvier suivant le 17<sup>e</sup> anniversaire pour les risques décès et invalidité ;
- le 1<sup>er</sup> janvier suivant le 24<sup>e</sup> anniversaire pour le risque vieillesse.

③ Les salaires annuels inférieurs à CHF 21 150.– (= salaire annuel minimal selon la LPP =  $\frac{6}{8}$  de la rente simple maximale de l'AVS de CHF 28 200.–) ne doivent pas obligatoirement être assurés par la caisse de pension.

④ La déduction de coordination a déjà été entièrement prise en compte dans le salaire de base.

⑤ Ou Produit exceptionnel, ou Produit hors période.

⑥ Ou Créances sur salariés ou Autres créances à court terme (envers des tiers).

⑦ Sous-compte du compte Charges de personnel (classe 5, plan comptable général PME).

⑧ Ou Compte de régularisation passif ou Provisions pour vacances et heures supplémentaires.

## 44.2 Comptabilisation du bénéfice

**A**

Bilan d'ouverture	/ Bénéfice reporté
Bénéfice de l'exercice	/ Bénéfice reporté
Bénéfice reporté	/ Réserve légale issue du bénéfice
Bénéfice reporté	/ Dividendes
Bénéfice reporté	/ Bilan de clôture II

**B**

Bénéfice reporté	
	3 200 Si
	110 000
	10 500
	100 000
Sf	2 700
	113 200
	113 200

Bénéfice de l'exercice	/ Bénéfice reporté
Bénéfice reporté	/ Perte reportée
Bénéfice reporté	/ Réserve légale issue du bénéfice
Bénéfice reporté	/ Dividendes
Bénéfice reporté	/ Bilan de clôture II

Bénéfice reporté	
	36 000
	9 000
	1 350
	24 000
Sf	1 650
	36 000
	36 000

Bilan d'ouverture	/ Bénéfice reporté
Bénéfice de l'exercice	/ Bénéfice reporté
Bénéfice reporté	/ Dividendes
Bénéfice reporté	/ Institut de prévoyance
Bénéfice reporté	/ Tantièmes
Bénéfice reporté	/ Caisse de pension
Bénéfice reporté	/ Bilan de clôture II

Bénéfice reporté	
	5 600 Si
	826 000
	700 000
	100 000
	10 000
	21 000
Sf	600
	831 600
	831 600

## 44.3 Affectation à la réserve légale générale (CO 671)

**A**

1	20	5	0
2	0	6	0
3	10	7	6
4	0		

**B**

1	10	4	interdit (CO 677)
2	10	5	10% de 50 = 5
3	10 (CO 671/2 chiffre 3) <sup>①</sup>		

**C**

Réserves facultatives issues du bénéfice / Dividendes	195	→	65 %
Réserves facultatives issues du bénéfice / Créancier IA	105	←	35 %
Réserves facultatives issues du bénéfice / Rés. lég. issue du bénéf.	5		

① La part des réserves générales qui dépasse les 50 % du capital nominal représente des réserves disponibles libres (CO 671/3). C'est pourquoi l'assemblée générale peut décider de renoncer à une affectation supplémentaire. Conséquence : affectation = 0.

## 51.7 Transactions sur titres selon trois différentes méthodes de comptabilisation

**A** 1 Montant final du décompte bancaire

Date	Ecritures		Montant	Portefeuille titres		Résultat des titres	
15.01.	Portefeuille titres	Banque	4 880.-	4 880			
25.03.	Banque	Résultat des titres	162.50				162.50
	IA à récupérer	Résultat des titres	87.50				87.50
30.10.	Portefeuille titres	Banque	10 320.-	10 320			
12.11.	Banque	Portefeuille titres	3 000.-		3 000		
15.12.	Résultat des titres	Banque	100.-			100	
31.12.	Portefeuille titres	Résultat des titres	416.65	416.65			416.65
	Bilan de clôture	Portefeuille titres	12 616.65 <sup>①</sup>		12 616.65		
	Résultat des titres	Compte de résultat	566.65			566.65	
				15 616.65	15 616.65	666.65	666.65

2 Valeur du cours et frais

Date	Ecritures		Montant	Portefeuille titres		Charges des titres		Produits des titres	
15.01.	Portefeuille titres	Banque	4 880.-	4 880					
25.03.	Banque	Produits des titres	162.50						162.50
	IA à récupérer	Produits des titres	87.50						87.50
30.10.	Portefeuille titres	Banque	10 270.-	10 270					
	Produits des titres	Banque	50.-					50	
12.11.	Banque	Portefeuille titres	3 000.-		3 000				
15.12.	Charges des titres	Banque	100.-			100			
31.12.	CRA	Produits des titres	116.65 <sup>②</sup>						116.65
	Portefeuille titres	Produits des titres	350.- <sup>③</sup>	350					350
	Bilan de clôture	Portefeuille titres	12 500.- <sup>④</sup>		12 500				
	Compte de résultat	Charges des titres	100.-			100			
	Produits des titres	Compte de résultat	666.65					666.65	
				15 500	15 150	100	100	716.65	716.65

①-④ Notes de pied de page, voir page 148.



## 52.4 Opérations commerciales typiques

1	<b>A</b>	1	Charges d'immeuble	/ Banque	20 000.-
		2	Produits d'immeuble	/ Compte de régularisation passif	2 000.-
		3	Charges d'immeuble	/ Compte de régularisation passif	2 500.-
		4 a	Compte courant associé Fischer	/ Produits d'immeuble	24 000.-
		b	Frais de locaux	/ Produits d'immeuble	55 000.-
		5 a	Frais de locaux	/ Banque	800.-
		b	Charges d'immeuble	/ Banque	50.-
		c	Compte courant associé Fischer	/ Banque	200.-
		6	Charges d'immeuble	/ Compte de régularisation passif	5 000.-
		7	Charges de sponsoring	/ Produits d'immeuble	4 600.-
2		8 a	Compte concierge	/ Produits d'immeuble	1 600.-
		b	Charges d'immeuble	/ Dettes envers Assurances sociales	56.25
		c	Charges d'immeuble	/ Compte concierge	843.75
		d	Banque	/ Compte concierge	756.25
3		9	Mazout en soute	/ Charges d'immeuble	2 000.-
		10	Charges d'immeuble	/ Correction de valeur Immeuble	11 000.-

1

2

3

4

5

6